

*Si j'ai préconisé l'élevage, se défend alors M. J.J. Marquart, c'est à partir d'oiseaux blessés récupérés et non pas à partir d'oiseaux capturés à cette intention ! Il se déclare ensuite d'accord avec le Dr. A. Demaret pour refuser de capturer le dernier couple de Faucons pèlerins belge car non seulement c'était le seul couple encore fécond mais aussi la méthode d'élevage en captivité n'est pas encore bien au point. Il faudrait au préalable déterminer cette méthode. L'auteur affirme ensuite que des rapaces actuellement en volière et mutilés pourraient élever des jeunes sains, capables de se reproduire. Est-ce bien là une solution de facilité ? demande-t-il. Pour les ornithologues, c'est au contraire la solution la plus difficile, celle de maintenir des oiseaux dans des conditions telles qu'ils soient aptes à se reproduire avec succès.*

*A ce moment, intervient une dernière fois le Dr. A. Demaret pour faire remarquer que ce n'est pas plus facile de protéger un couple de Faucons pèlerins pendant trois mois, en pleine liberté !*

*Enfin M. J.J. Marquart admet que le risque d'imprégnation ne peut être négligé en ce qui concerne l'élevage interspécifique.*

## REFLEXIONS SUR LES EFFECTIFS DES LARIDES NICHEURS D'ALLEMAGNE, BELGIQUE, FRANCE, GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET HOLLANDE

par Dr. A. RAPPE (\*)

Le lecteur qui consulte un atlas sur la distribution mondiale des oiseaux (par ex. Voous, 1960) est souvent frappé par l'ampleur de la tache que représente la zone de nidification d'un grand nombre d'espèces. Il s'agit évidemment, pour l'auteur de l'atlas, de déterminer l'entièreté de la zone géographique où niche une espèce sans pour autant se prononcer sur sa rareté éventuelle. Mais le lecteur conserve l'impression d'ensemble que les espèces sont largement répandues et que, si elles sont rares ou absentes dans un pays, elles doivent être bien représentées dans le pays voisin.

Qu'en est-il exactement ? Il est difficile sinon impossible de le dire et seuls des recensements conduits la même année, par des personnes compétentes, sur toute l'étendue du monde, permettraient de conclure de façon absolue. Il est évidemment utopique d'envisager la réalisation de semblables recensements.

Nous ne devons cependant pas nous avouer vaincus pour autant car nous disposons actuellement d'informations précises, en l'occurrence celles fournies par les avifaunes nationales, au sujet de l'estimation des effectifs des oiseaux nicheurs d'un pays.

---

(\*) 43, avenue des Constellations, Bruxelles 15.

Tableau 1 : Répartition des effectifs des Laridés nicheurs (minima ; d'après données de la littérature).

Espèce	Belgique	France	Allemagne	Hollande
<i>Larus marinus</i>	0	170	0	0
<i>Larus fuscus</i>	0	2700	1	50
<i>Larus argentatus</i>	irr.	21500	10000	10000
<i>Larus canus</i>	0	0	100 2000	250
<i>Larus melanocephalus</i>	irr. (3)	irr. (1)	irr. (1)	irr. (5)
<i>Larus ridibundus</i>	10000	14500	10000	50000
<i>Larus minutus</i>	0	0	1	irr.
<i>Larus audouini</i>	0	75	0	0
<i>Larus genei</i>	0	2	0	0
<i>Rissa tridactyla</i>	0	580	200	0
<i>Chlidonias niger</i>	1	250	100 2000	2500
<i>Chlidonias hybrida</i>	irr.	1000	irr.	irr.
<i>Gelochelidon nilotica</i>	0	+ Camargue	irr.	irr.
<i>Sterna hirundo</i>	200	3550	2000	10000
<i>Sterna paradisea</i>	0	92	100 2000	250
<i>Sterna albifrons</i>	?	380	100	50
<i>Sterna sandvicensis</i>	0	2900	2000	10000
<i>Sterna dougallii</i>	0	590	0	0
<i>Hydroprogne caspica</i>	0	0	irr.	0

Légende : 0 : ne niche pas.  
 ? : nicheur annuel incertain.  
 irr. (3) : nicheur irrégulier (3 cas signalés).  
 + : présent chaque année.

Tableau 2 : Estimation du nombre de Laridés nicheurs en Allemagne, Belgique, France et Hollande (d'après les données de la littérature).

Espèce	Minimum	Maximum
<i>Larus marinus</i>	170	200
<i>Larus fuscus</i>	2750	3350
<i>Larus argentatus</i>	41500	173600
<i>Larus canus</i>	2250	12500
<i>Larus melanocephalus</i> *	?	irr. (4)
<i>Larus ridibundus</i>	84500	178000
<i>Larus minutus</i>	2	100
<i>Larus audouini</i> *	+	75
<i>Larus genei</i> *	?	2
<i>Rissa tridactyla</i>	+	580
<i>Chlidonias niger</i>	{ 2850 4750	{ 12450 20450
<i>Chlidonias hybrida</i>	1000	3000
<i>Gelochelidon nilotica</i> *	?	irrég.
<i>Sterna hirundo</i>	15700	65000
<i>Sterna paradisea</i>	2350	12600
<i>Sterna albifrons</i>	530	2750
<i>Sterna sandvicensis</i> *	14900	63000
<i>Sterna dougallii</i> *	590	630
<i>Hydroprogne caspica</i>	?	2

Légende : + : présent chaque année, minimum non établi.  
 ? : nicheur annuel incertain.  
 \* : espèce dont la distribution mondiale est limitée.  
 irr. (4) : nicheur irrégulier (4 cas signalés).

Plusieurs nations en effet, dont la Hollande, l'Allemagne, le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, ont publié récemment des listes d'oiseaux observés dans ces pays et dans lesquelles les effectifs des oiseaux nicheurs ont été estimés. Ces estimations ont été faites soit par des recensements préalables, soit par l'analyse de la bibliographie (ou les deux à la fois) et les oiseaux ont alors été classés dans des catégories limitées par 2 chiffres : un effectif minimum certainement atteint, un effectif maximum peut-être atteint (par ex. dans l'avifaune belge, « nicheur rare » signifie nicheur représenté par 50 à 250 couples).

Récemment, une mise au point sur la situation des Laridés nicheurs en France a été publiée par le Groupe des Jeunes ornithologistes (1966). Et il nous a paru intéressant de reprendre ces données et de les comparer avec celles présentes dans les avifaunes d'Allemagne (Niethammer *et al.*, 1964), de Belgique (Commission pour l'avifaune belge, 1967), de Hollande (Commissie voor de Nederlandse avifauna, 1962) et du Grand-Duché (Hulten et Wassenich, 1961) pour tenter une estimation du nombre de Laridés nicheurs dans ces pays.

Ces données de la littérature nous ont permis de dresser deux tableaux. Le premier donne la répartition des effectifs dans 4 pays (le Grand-Duché en est exclu puisque aucun Laridé n'y niche) tandis que le second présente une estimation minimale et maximale du nombre total de Laridés nicheurs.

Ces deux tableaux appellent divers commentaires mais nous ne retiendrons que les points suivants :

### Tableau 1

Les Goélands marins, d'Audouin et railleur, la Sterne de Dougall ne nichent régulièrement qu'en France. La Mouette Pygmée, irrégulièrement signalée en Hollande, est présente chaque année mais en petit nombre en Allemagne. La Mouette mélanocéphale est un nicheur irrégulier dans tous les pays considérés.

La Sterne caspienne est parfois présente en Allemagne pendant la nidification. La Guifette noire est rare en Belgique et en France mais bien représentée en Allemagne et Hollande. La Sterne naine ne niche plus chaque année en Belgique.

### Tableau 2

Le tableau montre que sur 19 espèces de Laridés nicheurs dans les 4 pays considérés (c'est-à-dire une surface correspondant approximativement à 1/6 de l'Europe), 9 espèces sont représentées par moins de mille couples nicheurs annuels (parmi ces 9 espèces, 5 sont rares dans le monde). 6 espèces ont des effectifs minima en-dessous de 3000 couples nicheurs annuels et 4 espèces seulement possèdent des effectifs minima supérieurs à 10.000 couples nicheurs par an.

Il est bien certain que ces estimations présentent deux défauts. Le premier est d'avoir totalisé des chiffres publiés dans des avifaunes qui n'ont pas été réalisées la même année et de plus basées obligatoirement sur des recensements qui n'ont pas été effectués au même moment.

Ce défaut est atténué par le fait que les avifaunes donnent deux chiffres extrêmes (minimum et maximum) et qu'il est peu probable qu'en quelques années les effectifs aient varié au point que ces chiffres ne soient plus d'actualité.

Le second défaut est que la zone considérée se trouve au Sud ou à l'Ouest de l'aire de nidification principale de certaines espèces comme *Larus marinus*, *Larus canus*, *Sterna paradisea*, *Rissa tridactyla*, *Larus minutus*, *Chlidonias niger*, *Chlidonias hybrida*. Il n'en reste pas moins vrai que *Larus andouini*, *Larus genei*, *Larus melanocephalus*, *Gelochelidon nilotica*, *Sterna dougalii* et *Sterna sandwicensis* sont rares dans le monde. Et il serait quand même important de savoir si les espèces rares dans la région considérée sont présentes, en nombre suffisant pour assurer la survie de l'espèce, dans d'autres portions que 1/6 de l'Europe.

Quoi qu'il en soit, les chiffres fournis montrent une abondance ou une rareté relative des espèces et ils sont précieux à ce titre. De plus, ils n'ont pas pour but de fournir un renseignement statique mais bien de faire réfléchir et de mettre en évidence les espèces pour lesquelles il est urgent de prendre des mesures de protection.

Pour être complets, ces tableaux devraient être pourvus d'une analyse du statut de chaque espèce prise isolément. Nous nous bornerons à examiner un cas particulier, celui de la Sterne Caugek, une des 4 espèces qui, dans la zone considérée, dépasse les 10.000 couples par an.

Sur le papier, les effectifs de l'espèce paraissent rassurants puisqu'ils fluctuent entre un minimum d'environ 15.000 et un maximum de 63.000 couples nicheurs annuels.

Deux faits doivent pourtant être signalés. Tout d'abord une enquête préliminaire du RIVON (Penot, 1968) a montré la présence de quantités considérables de divers composés organochlorés dans les tissus de plusieurs espèces d'oiseaux de mer. A propos de la Sterne caugek, les auteurs de l'enquête sont arrivés à cette conclusion que les insecticides sont responsables de la mortalité élevée de l'espèce en 1965. Un restrictif cependant, la diminution de l'utilisation des insecticides en 1966 a provoqué une diminution de la mortalité des Sturnes (1).

---

(1) Le Professeur W.E. van den BRUEL nous signale que l'emploi des insecticides organochlorés pour la protection des semences de céréales contre les attaques d'insectes a été interdit en Belgique. Cette décision a été prise à la suite des études expérimentales effectuées à Gembloux en 1964 concernant les risques d'intoxication des Pigeons par suite de la consommation des semences traitées avec ces produits. Les résultats obtenus ont motivé l'adoption, par la Belgique, de mesures de sécurité analogues à celles recommandées peu de temps auparavant par les autorités anglaises. D'importantes recherches, en cours dans différents pays, portent sur le remplacement des insecticides organochlorés par des substances protectrices d'un autre type pour le traitement des semences.

D'autre part, on émet l'hypothèse (Groupe des jeunes ornithologistes, 1966) que l'augmentation en France provient des déplacements des colonies de Hollande vers le Sud. Il en résulte que les effectifs réels n'atteignent peut-être pas ceux annoncés puisqu'il y a eu une diminution due aux pesticides et peut-être un déplacement de colonies hollandaises. Or il faut se souvenir que la Sterne caugek est une espèce dont la distribution dans le monde est limitée. Il est permis de souhaiter qu'une enquête synchronisée soit rapidement menée dans les pays considérés afin de connaître la situation dans le détail.

Ces considérations sur les effectifs des Laridés nicheurs d'Allemagne, Belgique, France et Hollande permettent de dégager quelques grandes lignes à suivre à l'avenir afin d'arriver à une meilleure connaissance du statut européen des espèces et partant à une meilleure protection.

Pour les pays qui n'ont pas encore d'avifaune nationale, il serait urgent de réaliser les recensements des oiseaux nicheurs et de passer à la rédaction et la publication d'avifaune nationale.

Dans les pays qui possèdent une avifaune nationale, il faudrait — si ce n'est déjà fait — utiliser les données récoltées pour obtenir des autorités responsables des mesures en faveur d'éventuelles espèces menacées. Ensuite, il faudrait effectuer des recensements réguliers — de préférence coordonnés avec ceux effectués ailleurs — de façon à suivre l'évolution et à déterminer les changements brusques.

En outre, comme les avifaunes constituent une base valable de travail, il faudrait entreprendre l'analyse bibliographique d'autres groupes d'espèces, à l'échelon de plusieurs pays, voire de l'Europe, dégager de ces analyses les conclusions importantes pour la protection et transmettre les rapports, accompagnés de projets de solutions pratiques et réalistes, aux autorités responsables. En même temps, il serait possible de sensibiliser l'opinion publique sur la base de données scientifiques.

Tous ces projets représentent un travail de longue haleine qui, pour être mené à bien, demanderait du temps, beaucoup de bonnes volontés et une coordination efficace. Mais c'est un travail urgent qu'il faut se décider à entreprendre.

Par ses connaissances et son enthousiasme, l'ornithologue de terrain peut apporter la contribution décisive à la réalisation de ce programme.

Et des Sociétés d'études ornithologiques ou des groupements français, grand-ducaux, belges et autres mieux identifiés par le nom de leur périodique, tels *Regulus*, *Avés*, *Le Héron*, *Oiseaux de France*, *Le Jean le Blanc*,... peuvent et doivent y jouer un rôle de premier plan.

Dans le domaine de la protection des oiseaux, nous trouvons dans les recensements, la rédaction et l'utilisation des avifaunes nationales un outil très précieux : à nous de savoir l'utiliser.